



## Passage en voiture sur bande separant

Par **paone ray**, le **16/08/2017** à **08:18**

peut-on rouler en voiture ou autre sur la bande de 4 m séparant 2 propriétés A et B, la propriété A n'est pas affecté par le passage des voitures, par contre la B souffre des bruits sonores

Alors que le passage occasionne des nuisances sonores au voisin immédiat(B)  
La question est posée

**la question est posée mais mal posée, car les conditions générales d'utilisation du site prévoient que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!**

Par **Visiteur**, le **16/08/2017** à **08:43**

d'abord on dit bonjour... ensuite je ne sais pas si quelqu'un sait de quoi vous parlez mais perso... c'est du charabia !

Par **miyako**, le **16/08/2017** à **08:48**

bonjour,  
S'agit il d'un passage public,privé,d'un chemin communal,d'une route?  
Expliquez nous un peu plus. Merci  
Amicalement vôtre  
suji KENZO